



COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-71

**OBJET : ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
VC n°5 (Impasse de Cadravals)**

**PUBLIE SUR LE SITE INTERNET DE LA
COMMUNE DE BELCASTEL LE**

18/09/2026

Le Maire de Belcastel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

VU la demande en date du 17/09/2026 de Monsieur José ARAUJO, domicilié 102, Impasse de Cadravals, à Belcastel, qui doit réaliser des travaux de rénovation d'une toiture sur un bâtiment de sa propriété sise au 98, Impasse de Cadravals à Belcastel ;

Considérant que les travaux exigent la mise en place d'une grue qui empiète sur une partie de la VC n°5, en laissant un passage de 2.5m ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux sur la VC n°5 ;

ARRETE

Article 1 :

Du 21/09/2026 à 8h00 au 30/11/2026 à 18h00,

- le stationnement des véhicules est interdit sur la VC n°5 à proximité et en correspondance du chantier.
- la chaussée est rétrécie à cause de la présence d'une grue sur une partie de la VC n°5 mais, au droit de l'installation, une voie de 2.5 m de largeur (minimum) est laissée libre afin de garantir la circulation.



COMMUNE DE BELCASTEL

Le 21/09/2026 de 10h00 à 15h00, et à la fin des travaux pour la durée de 4h, la circulation et le stationnement sur la VC n°5 sont interdits, lors de l'enlèvement de la grue à partir du croisement entre la VC n°5 et le chemin de la Grèze.

Article 2 : L'entreprise et le pétitionnaire mettent en place la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : La circulation habituelle sera rétablie à l'issue des travaux.

Article 4 : Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Maire de Belcastel, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le 18/09/2026

Le Maire de Belcastel,
Jean-Louis BESSIERE

